Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 3 0 0CT, 2025

ID: 038-213800758-20251027-BF\_27\_10\_25\_46-BF

## COMMUNE DE CHAPAREILLAN DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice 22 Présents 15 Votants 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

<u>Présents</u>: Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

<u>Absents et Excusés</u>: Valérie SACLIER (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ.

OBJET: BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 46 - 27/10/2025

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, 6ème adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative suivante du budget communal :

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 3 0 0CT, 2025 ID: 038-213800758-20251027-BF\_27\_10\_25\_46-BF

## **FONCTIONNEMENT**

RECETTES	DEPENSES
TOTAL:	Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (- 25 000,00)
	Chapitre 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (+ 25 000,00) Article 6811 (ordre) Dot, amort, immos
	incorporelles: + 25 000,00

## **INVESTISSEMENT**

RECETTES	DEPENSES
Chapitre 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (-25 000,00)	
Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS ( + 25 000,00) Article 28041582 (ordre) Bâtiments et installations : +25 000,00	
TOTAL: + 0,00	

Le conseil municipal adopte à 14 voix pour, et 3 contre Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), Yves GONTHIER

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance Valérie SEYSSEL

Martine VENTURINI

Maire